

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-9-7-1

Séance du lundi 13 novembre 2023

CONVENTION CADRE DU CONTRAT DE CANAL RHIN RHONE BRANCHE SUD

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH-ERNST Nathalie
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DEBES Vincent donne procuration à SENE Marc
DELATTRE Cécile donne procuration à ERBS André
DILIGENT Danielle donne procuration à DREXLER Sabine
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
HOERLE Jean-Louis donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
JENN Fatima donne procuration à HOULNE Monique
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine
KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à KRIEGER Laurent

MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
MAURER Jean-Philippe donne procuration à PFEIFFER Pascale
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
WOLF Etienne donne procuration à BIHL Pierre
ZELLER Fabienne donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc

EXCUSEE :

TENENBAUM Anne

ABSENTS :

HAGENBACH Vincent, MUNCK Marc

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n°CP-2019-4-2-52 du 5 avril 2019 relative à la valorisation touristique du canal du Rhône au Rhin branche Sud et à l'étude de définition de projet,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU les avis des Commissions réseaux et Mobilités du 26 octobre 2023, Agglomération de Mulhouse du 27 octobre 2023 et Sud Alsace du 27 octobre 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les termes du contrat de canal du Rhône au Rhin branche Sud, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, Voies Navigables de France et les partenaires engagés,
- Autorise le Président à le signer,
- Donne acte au Président que la contribution financière de la Collectivité européenne d'Alsace au titre du contrat de canal, estimée à 800 000 € sur 10 ans, donnera lieu à des engagements ultérieurs au fur et à mesure du lancement des projets retenus, via la conclusion de conventions financières,
- Décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des représentants de la Collectivité européenne d'Alsace appelés à siéger au sein des deux comités de pilotage dédiés à la mise en œuvre du contrat de canal,
- Désigne Madame Nicole BEHA, en tant que titulaire, pour siéger au comité de pilotage dédié aux projets de l'infrastructure et au comité de pilotage dédié aux projets de développement touristique,
- Désigne Monsieur Nicolas JANDER, en tant que suppléant, pour siéger aux deux comités de pilotage précités, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nicole BEHA.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

10 non-participations au vote

Etienne WOLF, Président de Alsace Habitat

André ERBS, Chantal JEANPERT, Pascale PFEIFFER, Nathalie KALTENBACH, Michèle ESCHLIMANN, Jean-Louis HOERLE, Serge OEHLER et Sébastien ZAEGEL, membres du CA au sein de Alsace Habitat

Catherine GREIGERT, Adjointe au maire de la Commune de Marckolsheim